Conquérir les moyens pour bien vivre nos retraites !

VIVRE DIGNEMENT, S'ÉPANOUIR

Après des années de travail, les retraités (ées) aspirent à vivre dignement leur nouvelle vie. Ils doivent pouvoir préserver leur santé, se reposer et s'épanouir dans des conditions telles que le permettent les progrès des sciences et la création de richesses.

L'APPAUVRISSEMENT DES RETRAITÉ(E)S

Le décalage entre les revenus des vrais riches et ceux des pauvres ne cessent de croître, touchant particulièrement les catégories les plus défavorisées. Un grand nombre de retraités, et surtout de retraitées sont durement touchés (ées) par les mesures d'austérité. Elles (et ils) sont de plus en plus nombreux à solliciter des aides, à aller aux restaurants du cœur et à ne plus pouvoir se soigner et se loger correctement. Quant à ceux qui touchent des retraites du niveau de leur qualification professionnelle, ils doivent se serrer la ceinture.

LE POUVOIR D'ACHAT RÉDUIT

Les pensions du régime général, des régimes spéciaux et des retraites complémentaires sont bloqués. C'est par manque de recettes que la Sécurité Sociale ne peut plus assurer correctement son rôle, ce qui engendre progressivement un système de type assurantiel abandonnant la solidarité. La fiscalité ampute de plus en plus le pouvoir d'achat des retraités (ées). Les prix des logements et des transports ne cessent de croître.

L'ARGENT ÉXISTE

Les richesses produites par les salariés, les profits le démontrent, mais sont accaparées à d'autres fins, à l'image du pacte dit de responsabilité : 41 milliards de cadeaux au patronat auxquels s'ajoutent 25 milliards de fraudes aux cotisations sociales, c'est 220 milliards d'aides publiques données aux entreprises, dont 80 % vont dans les poches des actionnaires.

RENFORCER LE SYNDICALISME RETRAITÉ

Pour que les 15 millions de retraités – ées deviennent une force plus efficace pour gagner sur les revendications. En me syndiquant à l'UCR-CGT, je me donne les moyens d'agir sur ma vie de retraité-e.

DONNONS-NOUS LES MOYENS DE LA MOBILISATION

Les retraités (ées) doivent agir. L'Union Confédérale des Retraités les appelle à poursuivre et à amplifier la mobilisation unitaire. Après les succès de la carte de vœux/pétition en janvier 2014 (plus de 120 000 signataires), la journée nationale d'action du 3 juin 2014 à Paris (plusieurs dizaines de milliers de participants (tes) venus de toute la France), celle du 30 septembre, il faut aller plus loin dans l'élargissement de la mobilisation et l'interpellation des élus.

L'APPORT DES RETRAITÉ(E)S - LES DEVOIRS DE LA SOCIÉTÉ

Par leur travail, les retraités (ées) ont permis les progrès des sciences et la création de richesses
Par leurs cotisations elles et ils ont été solidaires des générations précédentes.
Par leurs luttes, elles et ils ont obtenu et maintenu des acquis pour un progrès social pour tous.
Leur implication (familiale, associative, bénévolat…) en fait un des moteurs économique et social de la société.
L'importance du rôle qu'ils jouent et de la place qu'ils occupent dans la société exigent qu'ils puissent bénéficier des moyens nécessaires et suffisants pour pouvoir vivre une retraite épanouie, en pouvant se nourrir, se soigner, se loger correctement jusqu'à la fin de leur vie.

UCR-CGT : 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex
Tél. : 01 55 82 83 70 - Mail : ucr@cgt.fr

la cgt retraités

Régimes de base

La retraite constitue un droit fondé sur des années de cotisation, une participation au développement économique du Pays, et une contribution de solidarité de celui-ci envers les citoyens âgés les plus démunis.

Ces principes qui ont conduit à la mise en place de la Sécurité Sociale, dans notre Pays et notamment de son régime de retraite, au lendemain de la seconde guerre mondiale il y a 70 ans cette année,* entendaient garantir à chaque salarié(e) un revenu décent au terme d'une vie de travail génératrice de richesses ou de services d'intérêts communs. Ils s'inspiraient notamment des réalisations mises en place par les régimes spéciaux, précurseurs de droits spécifiques au bénéfice de leurs ressortissants.

Cet ensemble a montré son efficacité : aujourd'hui notre Pays compte plus de 15 millions de retraités, l'espérance de vie est une des plus avancées des Pays occidentaux Et les retraités constituent à travers leur consommation des vecteurs importants dans le développement économique du Pays. Sans oublier leur apport indispensable au fonctionnement de la vie associative et à la solidarité familiale intergénérationnelle.

La perte constante de Pouvoir d'achat des pensions entamée depuis bientôt deux décennies, le blocage de toute revalorisation de celles-ci au cours de ces dernières années sont lourds de conséquences pour l'ensemble des retraités ; Ils conduisent à une précarité générale, voire à des drames dans certains cas.

La garantie d'une retraite égale à au moins 75 % du salaire de la meilleure période d'activité professionnelle devient aujourd'hui une exigence incontournable

Loin de répondre à la gravité de cette situation et à cette légitime demande, les différents systèmes d'épargne retraite et autres placements financiers qui sont proposés à titre de solution, conduisent à travers l'individualisation, à une rupture de la solidarité intergénérationnelle, à une marginalisation de cette catégorie de la population que constitue le monde des retraités, et à priver celui-ci, de toute participation au développement économique du Pays, auquel l ils ont pourtant beaucoup contribué au cours de leur vie active.

Plus que jamais l'heure est à la mobilisation de tous et de toutes à travers un syndicalisme retraité spécifique ; un syndicalisme d'union, solidaire, dynamique et offensif prenant en compte les besoins et les aspirations de chacune et de chacun là ou il se trouve, en matière de ressources, de besoins de santé, de transports, de loisirs et face au vieillissement et à ses vicissitudes etc. **C'est l'ambition de l'Union Confédérale des Retraité CGT.**

ENSEMBLE NOUS POUVONS BEAUCOUP !

Régimes complémentaires

La retraite complémentaire **Arrco ou Agirc** constitue un supplément important et indispensable au régime de base de la Sécurité Sociale dans le revenu des retraités. Quelle qu'ait été leur qualification professionnelle : cadre ou non cadre

Au delà d'un attachement bien légitime à ce système, les retraités identifient souvent leur caisse de retraite complémentaire à leur profession : transport, bâtiment, textile, métallurgie, alimentation etc., et à ses spécificités propres notamment en matière d'établissements de vacances, de loisirs ou d'action sociale, concrétisée par des aides, ponctuelles ou régulières, notamment face à la maladie ou la perte d'autonomie.

Beaucoup de retraités se souviennent avoir été partie prenante durant leur activité, professionnelle, dans le choix et le fonctionnement de la Caisse chargée de gérer leurs cotisations et d'établir leurs droits en la matière. D'avoir pu suivre cette évolution à travers les compte- rendus d'assemblées générales que leurs en faisaient les représentants qu'ils avaient démocratiquement élus.

Aujourd'hui cet ensemble est menacé. Il est mis en péril, à court terme, si rien ne change, notamment en raison d'un taux de chômage élevé, d'une précarité accrue et d'une politique de bas salaires qui privent le système de ressources.

L'augmentation positive de la durée de la vie, celle du nombre de retraités, l'aspiration légitime de ces derniers à obtenir une pension conforme à leurs besoins imposent en prolongement un financement à la hauteur de ces réalités

Loin de répondre à cette exigence conforme à l'évolution de la société, et aux possibilités économiques de notre Pays, le patronat refuse une contribution supplémentaire à travers une hausse de ses cotisations.

Il assèche les réserves des Caisses et fait adopter à travers des accords paritaires que la CGT, n'a pas signé, des mesures drastiques qui remettent en cause la pérennité même du système et sa crédibilité au regard des cotisants et allocataires.

Comme, pour les régimes de base un blocage des pensions est imposé. L'action sociale est réduite à la portion congrue et le patrimoine social que les Institutions s'étaient constitué est liquidé.

Au prétexte d'économies de gestion des regroupements d'institutions de retraite complémentaires sont constitué à travers la création de **Groupes de Protection Sociale – GPS-** de véritables Potentats financiers, qui se livrent une guerre sans merci, et à l'intérieur desquels cohabitent la Prévoyance, la mutualité et surtout des produits d'épargne et de retraite par capitalisation alors que la retraite complémentaire noyau originel de ces structures est de plus en plus marginalisée.

Parallèlement la démocratie est battue en brèche par une réduction continue du nombre d'administrateurs, et les cotisants et allocataires sont mis en difficultés pour une connaissance précise de leurs droits.

Enfin la perspective avancée d'un régime unique conduisant dans un premier temps a une fusion arrco-agirc, serait lourde de conséquences : loin d'ouvrir des droits nouveaux elle conduirait à un nivellement par le bas des pensions servies pour l'ensemble des ressortissants, et remettrait même en cause par prolongement la catégorie **de salariés cadres** dans les classifications conventionnelles.

LA SANTÉ

Notre bien le plus précieux

Le niveau des retraites, la baisse des remboursements de la Sécurité Sociale, les déserts médicaux éloignent les retraités de l'accès aux soins. Situation qui découle de choix politiques délibérés et de restructuration de la santé, en particulier la loir HPST, les objectifs de rentabilité financière, se traduisant par des suppressions de postes, des fermetures de lits et de centres hospitaliers = Diminution de l'offre de soins en territoire.

Pour le droit à la santé, la CGT préconise :

- une politique de prévention, de la naissance aux âges avancées de la vie, fondée sur l'éducation, la prévention des risques et la recherche sur les liens entre santé, environnement, travail et autonomie de la personne.
- un suivi médical post-professionnel après le départ en retraite pour la prise en charge des maladies d'origine professionnelle.
- la création d'un grand pôle public de santé pour lutter contre les inégalités et pour la coordination des acteurs du système de soins, de santé et médico-social.
- l'amélioration des remboursements de la Sécurité Sociale et la suppression des franchises médicales, du forfait hospitalier, des dépassements d'honoraires,
- de faciliter l'accès aux complémentaires Santé

Autonomie :

Pour un droit à compensation universelle quel que soit l'âge ou le handicap

L'augmentation de l'Allocation de Perte d'Autonomie et la baisse du ticket modérateur prévues par la loi sur le vieillissement de la société vont dans le bon sens mais ne répondent pas aux besoins réels. Le financement de la loi par la CASA et les seuls retraités est injuste. Celui des Etablissements Hospitaliers pour Personne Agée Dépendante n'est pas abordé.

Pour la CGT le droit à compensation de la perte d'autonomie doit être pris en charge et financé dans le cadre du système solidaire et intergénérationnel de la sécurité sociale. Elle demande la suppression de la journée de travail gratuit et de la CASA.

Elle agit pour la démocratisation des lieux de décision concernés par la perte d'autonomie et pour que la Caisse Nationale de Solidarité à l'Autonomie réintègre la sécurité sociale.

La CGT préconise :

- un grand service public de l'autonomie qui réponde aussi aux besoins des salariés de l'aide à domicile (formation, professionnalisation, qualification, rémunération).
- l'attribution de droits prenant en compte la situation des proches pour qu'ils puissent articuler vie professionnelle et rôle d'aidants.
- l'adaptation du logement, de l'urbanisme, des transports pour permettre aux personnes âgées de vivre à leur domicile, favoriser la mixité intergénérationnelle et le lien social
- des établissements d'hébergement accessibles financièrement.

FISCALITÉ

Les retraité-e-s toujours maltraités

« Les ménages moyens et modestes ont été particulièrement mis à contribution du fait notamment des hausses d'impôts décidées par la précédente majorité (gel du barème décidé pour deux ans en 2011, extinction progressive de la demi-part des personnes isolées) » (extrait du dossier de presse de présentation de la loi de Finances pour 2015).

Seule une revalorisation du barème pour l'imposition des revenus de 2013 est intervenue. De plus la nouvelle majorité a instauré l'imposition des majorations de retraite des parents de 3 enfants et plus et une augmentation des taux de la TVA pour tous.

Au cours de l'été 2014 il a été fait grand bruit autour de la réduction de l'impôt sur le revenu pour quelques 4 millions de foyers fiscaux. Cette réduction d'impôt de 350 à 1 € ne compense pas le fait qu'autant de contribuables sont devenus imposables avec les mesures Sarkozy et Hollande. La mesure Valls n'a conduit à un impôt égal à zéro ou non mis en recouvrement que celles et ceux déclarant entre 13 726 et 15 370 € (moins de 65 ans) et entre 16 257 et 16 666 € (pour ceux nés avant le 1er janvier 1948), les contribuables en-dessous de ces limites étaient déjà non imposables.

Il n'y a eu aucune modification pour les seuils en matière d'exonération d'impôts locaux. Toutefois les actions que nous avons menées pour dénoncer les conséquences de cette perte d'exonération ont conduit le gouvernement à décider, dans le cadre de la Loi de Finances rectificative du 8 août, de prolonger en 2014 l'exonération de taxe d'habitation et de redevance télé pour les personnes de plus de 60 ans et les veuves et veufs qui en bénéficiaient. Par contre cette mesure n'a pas été étendue à la taxe foncière.

Pour l'imposition des revenus 2014 beaucoup a été dit et écrit sur la suppression de la 1re tranche. Certes, cela va permettre à une personne seule de ne pas être assujettie à l'impôt sur le revenu si ce revenu annuel est inférieur ou égal à 15 271 € pour les moins de 65 ans et à 16 572 € pour celles et ceux nés avant le 1er janvier 1949. Pour autant ils ne seront pas exonérés d'impôts locaux.

La tranche à 14 % du barème de l'impôt a été abaissée de 11 191 € à 9 691 €, de ce fait dès 1 750 € de revenu mensuel le montant de l'impôt sur le revenu payé en 2015 sera identique à celui de 2014. Cette baisse d'impôt sur le revenu entraînera une perte de recettes de 5 milliards pour le budget de l'Etat mais dans le même temps la TVA rapportera plus de 3 milliards supplémentaires.

Un certain nombre de retraités qui verront baisser très faiblement leur impôt sur le revenu, subiront dans le même temps, dès le 1er janvier 2015, une augmentation de la CSG. En effet ceux, qui n'avaient pas d'impôt sur le revenu à payer du fait de déductions pour dons aux œuvres ou emploi d'un salarié à domicile (la cotisation syndicale ne le permettait pas), payaient une CSG à 3,8 % au lieu de 6,6 % et étaient exonérés de la CASA à 0,3 %. La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2015 a modifié le dispositif. Désormais il faudra avoir un revenu fiscal de référence inférieur à 13 900 € pour bénéficier du taux réduit de CSG et être exonéré de CASA soit un revenu annuel imposable en 2014 de 15 444 € (moins de 65 ans) et 16 747 € (pour ceux nés avant le 1° janvier 1949). Pour les intéressés la baisse de l'IR ne compensera pas l'augmentation de la CSG et l'assujettissement à la CASA.

Au lieu de tripatouiller le barème année après année, il faut une véritable réforme de cet impôt sur le revenu avec une réelle progressivité par la création de nouvelles tranches, ainsi que de l'ensemble du système fiscal (encore une promesse abandonnée !). Il convient également de rétablir la demi-part pour toutes les personnes vivant seules ayant élevé des enfants et de supprimer l'imposition de la majoration de pension pour 3 enfants et plus.

L'impôt est nécessaire encore faut-il qu'il soit réparti en fonction des revenus de chacun et non pas comme c'est le cas aujourd'hui en faveur des plus riches.

Tous les exemples sont donnés pour 1 part.

CADRE DE VIE

Logement/transport

Nos pensions doivent nous permettre de bien vivre afin de profiter d'un repos bien mérité et de continuer notre vie dans la dignité. Nous n'avons que nos pensions pour nous loger, nous nourrir, nous déplacer et avoir quelques loisirs.

Or, le logement représente une part de plus en plus importante de nos revenus (près de 30 %). Que l'on soit locataire ou propriétaire cela est de plus en plus difficile. Pourtant la garantie de disposer d'un logement est un élément majeur du « vivre ensemble », de l'intégration et de la cohésion sociale dans notre société.

Cela implique :

- Un habitat intergénérationnel
- Des logements adaptés à la perte de mobilité et aux différents rythmes de vie
- Des foyers logements qui soient de vrai « domicile » avec :
  - ➥ une loi d'orientation définissant leur rôle
  - ➥ une situation au cœur de la cité et au cœur d'un réseau de transports, soins, loisirs, culture
  - ➥ Se déplacer est vital pour les retraités ; c'est le moyen indispensable à l'autonomie. Cela pose des problèmes de coût et d'accessibilité.

Il faut :

- Des transports urbains, interurbains et en milieu rural en nombre suffisant et répondant aux besoins de la population, y compris les retraités en matière de fréquence, d'horaires, de correspondances, de confort, d'accessibilité, de sécurité, de maillage et de proximité.
- Une politique tarifaire qui rende l'ensemble des transports accessible à toutes et à tous.

Après avoir travaillé toute une vie, les retraités sont en droit d'avoir des loisirs, desquels ils sont souvent exclus faute de moyens financiers.

Il faut construire dans la proximité des revendications pour que la culture soit prise en compte comme élément d'émancipation de l'être humain et soit une composante essentielle de ce temps libre que constitue la retraite. Que les retraités puissent accéder à tous les aspects de la culture générale, scientifique et technique et qu'ils puissent continuer à enrichir leurs connaissances dans tous les domaines.

Le droit aux pratiques sportives de son choix pour toutes et tous, à tous les âges de la vie. Les offres doivent permettre à tous les retraités quelles que soient leur âge, leur état de santé, leur goût, leur lieu d'habitation et leurs situations sociales d'y participer.

la cgt retraités

BULLETIN DE SYNDICALISATION CGT

❍ Retraité isolé ? NON !
❍ Retraités syndiqués ? OUI !

POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

➤ *Je me syndique à la CGT*

Nom ➤ ..... Prénom ➤ .....
Adresse ➤ .....
.....
Code postal ➤ ..... Ville ➤ .....
Branche professionnelle d'origine ➤ .....
Mail ➤ ..... Tél ➤ .....

Bulletin à retourner à l'UCR CGT - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil cedex ou à remettre à un(e) militant(e) Cgt de votre connaissance

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre ☐